RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: F23E9477-ED85-4AA2-8B39-8B60F7FE8959

FINANCIERE DELAY
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 22 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 1, RUE DE LA BROSSE
42400 ST CHAMOND
485 001 390 RCS SAINT-ETIENNE

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 23-04-2025

LES SOUSSIGNÉES :

- **La société L3M,** société civile, ayant son siège social au 12 rue Gallieni – 42400 SAINT-CHAMOND
  titulaire de 2.000 parts sociales en pleine propriété,

- **La société LARIGOVA,** société civile, ayant son siège social au 12 rue Gallieni – 42400 SAINT-CHAMOND,
  titulaire de 2.000 parts sociales en pleine propriété,

- **La société STEOR**, société civile, ayant son siège social au 12 rue Gallieni – 42400 SAINT-CHAMOND,
  titulaire de 2.000 parts sociales en pleine propriété,

- **La société THEBA GLOBAL VISION,** société par actions simplifiée, ayant son siège social au 12 rue Gallieni – 42400 SAINT-CHAMOND,
  titulaire de 5.000 parts sociales en pleine propriété,

- **La société GVI INVEST,** société par actions simplifiée, ayant son siège social au 16 rue Auguste Rodin – 42350 LA TALAUDIERE,
  titulaire de 11.000 parts sociales en pleine propriété,

Détenant ensemble 22 000 parts sociales, soit la totalité des parts de la société à responsabilité limitée FINANCIERE DELAY désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seules associées de la Société FINANCIERE DELAY et conformément aux dispositions de l'article L. 223-27 du Code de commerce et de l'article 10 des statuts,

APRES AVOIR EXPOSE :

- Que Madame Catherine LEMAN a procédé à l'apport au profit de la société **THEBA GLOBAL VISION,** société par actions simplifiée au capital de 500 €, ayant son siège social 12 Rue Gallieni, 42400 SAINT-CHAMOND, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT ETIENNE, sous le numéro 938 398 203, la pleine propriété de 5.000 parts sociales qu'elle détient au capital de la Société, numérotées de 15.001 à 20.000 ; ledit apport étant devenu définitif le 13 mars 2025 ;

- Que Madame Geneviève VILLET a procédé à l'apport au profit de la société **GVI INVEST**, société par actions simplifiée au capital de 500 euros, ayant son siège social 16 rue Auguste Rodin, 42350 LA TALAUDIERE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT ETIENNE sous le

Docusign Envelope ID: F23E9477-ED85-4AA2-8B39-8B60F7FE8959

numéro 938 399 748**,** , sous le numéro 938 398 203, la pleine propriété de 11.000 parts sociales qu'elle détient au capital de la Société, numérotées de 30.001 à 41.000 ; ledit apport étant devenu définitif le 17 mars 2025 ;

- Que ces apports avaient été approuvés par décisions unanimes des associés de la Société en date du 29 novembre 2024 ;

- Que compte tenu de la réalisation définitive des apports, il convient de modifier les statuts.

ONT PRIS À L'UNANIMITÉ LES DÉCISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DÉCISION

Les associés constatent à l'unanimité la réalisation définitive des apports de titres de la Société consentis par Madame Catherine LEMAN et par Madame Geneviève VILLET au profit, respectivement, de la société **THEBA GLOBAL VISION** et de la société **GVI INVEST,** dans les conditions susvisées **;**

et par conséquent, décident à l'unanimité que l'article 8 des statuts est, de plein droit, remplacé par les dispositions ci-après :

*« **Article 8 – Capital social – Répartition des parts – Liste des associés***

Le capital social est fixé à VINGT-DEUX MILLE (22.000€).

Il est divisé en VINGT DEUX MILLE (22.000) parts sociales d'UN EURO (1€) chacune, entièrement libérées, souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux, en proportion de leurs apports respectifs.

Il est réparti de la manière suivante :

- *A la société **THEBA GLOBAL VISION** : cinq mille parts sociales .....5.000 parts*

  Numérotées de 15.001 à 20.000,
- *à la société **STEOR :** deux mille parts sociales.....2.000 parts*

  Numérotées de 20.001 à 22.000
- *à la société **LARIGOVA :** deux mille parts sociales.....2.000 parts*

  Numérotées de 22.001 à 24.000
- *à la société **L3M :** deux milles parts sociales .....2.000 parts*

  Numérotées de 24.001 à 26.000
- *à la société **GVI INVEST :** onze mille parts sociales.....11.000 parts*

  Numérotées de 30.001 à 41.000,

Total de parts sociales composant le capital social, 22.000 parts »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

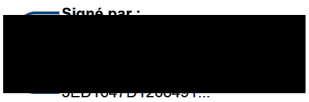
Les associés décident à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé, via DocuSign, par les associés sera conservé dans les archives de la société FINANCIERE DELAY.

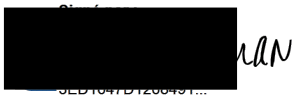
Le 23-04-2025

Docusign Envelope ID: F23E9477-ED85-4AA2-8B39-8B60F7FE8959

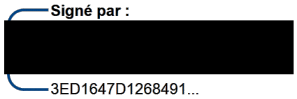
La société STEOR
Représentée par Madame Catherine LEMAN



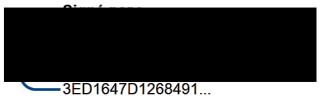
La société LARIGOVA
Représentée par Madame Catherine LEMAN



La société L3M
Représentée par Madame Catherine LEMAN



La société THEBA GLOBAL VISION
Représentée par Madame Catherine LEMAN



La société GVI INVEST
Représentée par Madame Geneviève VILLET

